

COMMUNE DE
VIEILLEY

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

**5.2. Schéma des réseaux d'eau et d'assainissement et des
systèmes d'élimination des déchets, existants ou en
cours de réalisation**

Note relative aux réseaux et au système d'élimination des déchets.

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

P i è c e n ° 5.2.4

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
12 juillet 2013
Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
14 février 2014

INITIATIVE Aménagement et Développement

Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Agence de BESANCON
Tél : 03.81.83.53.29
initiativead25@orange.fr

Plan cadastral actualisé le :

**NOTE DE SYNTHÈSE SUR LA CAPACITÉ DE PRODUCTION EN EAU POTABLE
DU SIAD DE LA RÉGION DE MONCEY
POUR ALIMENTER LA COMMUNE DE VIEILLEY**

La commune de Vieilley est alimentée par 5 sources captées sur son territoire et en appoint ou (si besoin) en totalité par l'eau du Syndicat.

La compétence des sources de Vieilley a été transférée au Syndicat depuis deux années, auparavant les sources étaient gérées par Vieilley.

Voici les éléments que nous connaissons pour les sources de Vieilley :

- Capacité réservoirs route de Marchaux : 140 m³, réservoir source 2 x 75 m³.
- Débit des pompes : 10 m³ / heure, il y a 2 pompes.
- Autonomie des réservoirs environ : 24 heures.
- Pompage maxi : 10 heures / jour.
- Consommation moyenne : 80 à 100 m³ / jour.
- Consommation de pointe : 120 m³ / jour.

Pour la ressource du syndicat, l'eau brute provient de la rivière l'Ognon puis traitée à la station de Palise avant d'être stockée dans un château d'eau d'une capacité de 500 m³, installé sur le territoire de la commune de Venise pour être distribuée ensuite aux 7 communes adhérentes (Aulx-les-Cromary, Merey-Vieilley, Moncey, Palise, Thurey, Valleroy et Vieilley).

Concernant la ressource actuelle du Syndicat et après études, il s'est avéré qu'on ne pouvait pas établir un périmètre de protection. Cette situation a donc amené le Syndicat à trouver une nouvelle ressource "protégeable".

En 2013, une nouvelle ressource du Syndicat sera mise en fonction avec une production suffisante pour toutes les communes adhérentes évaluée pour les 30 prochaines années.

La consommation actuelle est de 70 653 m³ / an, soit 194 m³ / jour, les prévisions de production futures sont estimées à 500 m³ / jour.

Le Syndicat fonctionne en contrat d'affermage avec actuellement la société VEOLIA.

Informations complémentaires du "diagnostic du réseau d'eau potable" de SCIENCES ENVIRONNEMENT :

La commune de Vieilley est alimentée en eau potable à partir de 3 sites : le champ captant de Vouchy, le champ de Vaux et, en appoint, le Syndicat des Eaux de Moncey.

Le Champ captant de Vouchy :

Situé à l'Est de l'agglomération du village, il est constitué de 3 sources en bordure du chemin rural n°2. Les 3 sources sont :

- . la Fontaine aux Fées ;
- . la Vieille Fontaine ;
- . et le captage de Cromary.

Aucune date exacte de la réalisation des captages n'est connue. Toutefois, d'après la municipalité ils dateraient des années 1930.

L'eau s'écoule gravitairement des trois captages vers la station de pompage (toute proche) de Vouchy, où elle subit un traitement. Les eaux de captage d'une source située plus au Nord, dite de Cueil (qui n'est pas utilisé actuellement) arriveraient également dans la bêche de Vouchy (d'un volume de 50 m³).

Le mélange est ensuite refoulé vers le réservoir de "Marchaux" situé à 200 m plus au Sud (à la côte 300 m) le long de la route départementale n°138. Ce refoulement est réalisé à l'aide de 2 pompes de surface de 5 m³ / h fonctionnant en alternance.

L'alimentation d'une partie de la commune est donc assurée gravitairement depuis ce réservoir dont la capacité totale est de 120 m³ (dont 60 m³ de réserve incendie).

La commune de Vieilley est interconnectée au Syndicat des Eaux de Moncey. En cas de besoin, l'eau du Syndicat est refoulée directement vers le réservoir "de Marchaux".

Les sources de Marotte - La station du Champ de Vaux :

Les sources de Marotte se situent au Sud-Est du village au lieu-dit "Polmesse". 3 sources sont collectées, les eaux étant ensuite dirigées par une canalisation unique vers le réservoir du Champ de Vaux.

Les ouvrages de captage :

Les deux captages de Marotte se situent à 400 m d'altitude. Ils sont relativement anciens et pas très étanches. Des travaux d'amélioration des captages ont été effectués début août 2003. Ils ont consisté à :

- . créer des tranchées devant les captages pour retrouver les canalisations ;
- . renouveler ces canalisations jusqu'au regard de jonction ;
- . créer un site de récupération et de concentration des eaux en vue de leur transport vers le réservoir de Marotte.

Le système d'adduction :

L'eau est dirigée vers le réservoir de Marotte situé à 300 m au Nord-Ouest des sources (à la côte 335 m). Le réservoir a une capacité de 120 m³ répartis en deux compartiments. L'eau transite

ensuite vers la station de traitement du Champ de Vaux avant d'être distribuée au village au moyen d'une conduite en fonte de 80 mm de diamètre.

Le système de traitement :

L'eau issue du réservoir est traitée par un système au chlore gazeux dans la station du Champ de Vaux.

Un système de dosage basé sur le débit d'eau transitant par la canalisation permet une répartition équilibrée de la quantité de chlore.

L'interconnexion et moyen d'alerte et de secours :

Cette partie du réseau n'est interconnectée à aucune autre commune ni aucun syndicat. En cas de manque d'eau, l'alimentation du village se fera donc préférentiellement depuis le réservoir de Marchaux puisque les deux branches sont reliées par le réseau du village.

Les ouvrages de réserve et de traitement :

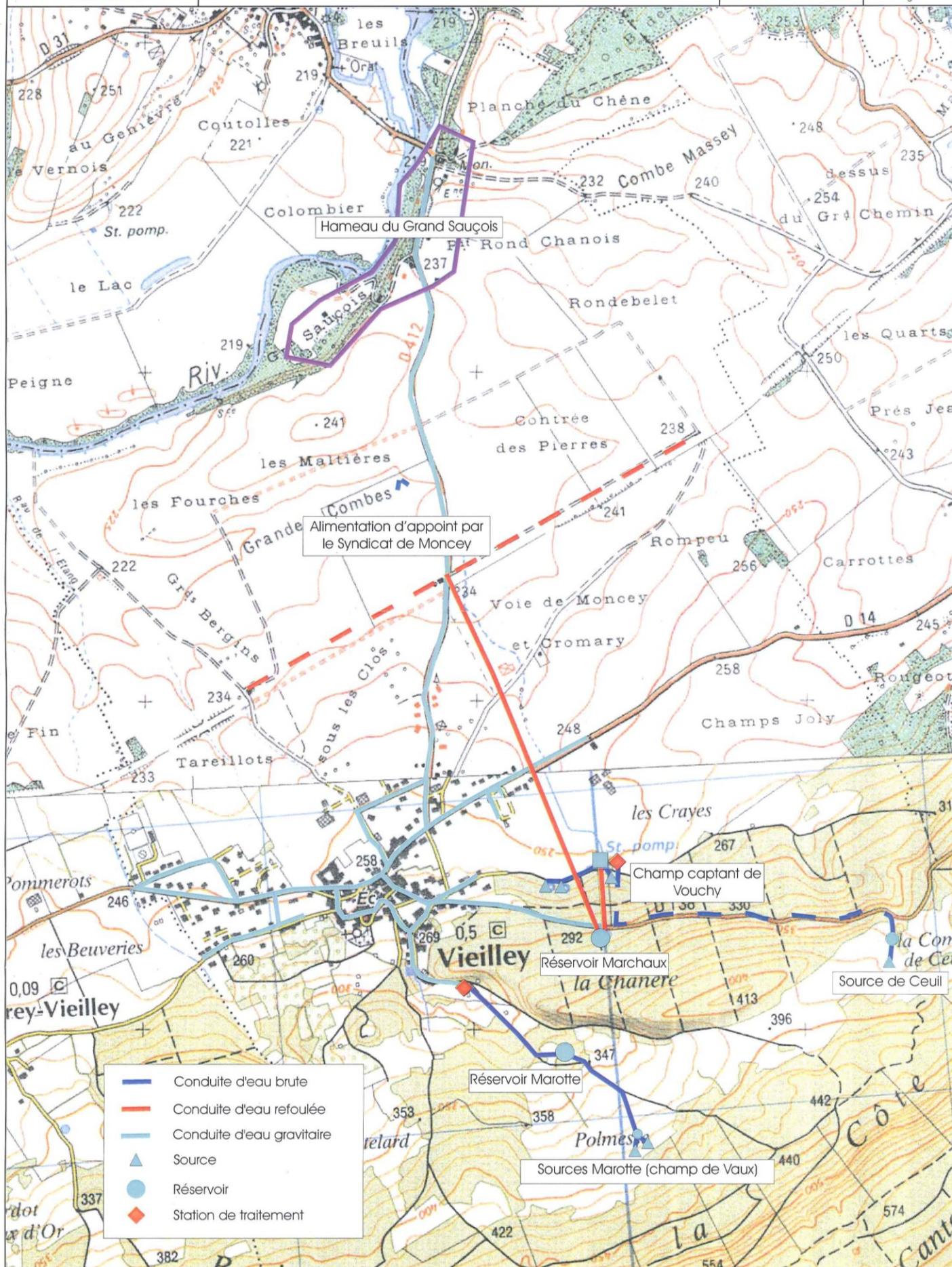
La commune de Vieilley est alimentée en eau potable par deux ensembles (cf. carte page suivante) :

- . Sources de Vouchy / station de Vouchy / réservoir de Marchaux ;
- . Sources de Marotte / réservoir de Marotte / station du Champ de vaux.

Les caractéristiques principales de ces deux ensembles apparaissent dans le tableau suivant :

	<i>Station de traitement de Vouchy</i>	<i>Station de traitement du Champ de Vaux</i>
<i>Situation</i>	750 m à l'Est du centre du village	400 m au Sud-Est du centre du village
<i>Altitude</i>	250 m	283 m
<i>Position par rapport au réservoir</i>	400 m au Nord-Ouest du réservoir de Marchaux	200 m au Nord du réservoir de Marotte
<i>Type d'alimentation</i>	Gravitaire	Gravitaire
<i>Compte de production</i>	Oui (Ø 50)	Oui (Ø 50)
<i>Remarques</i>	Nouveau traitement chlore gazeux (2003)	Stabilisateur aval. Mécanisme compteur renouvelé (2003).

	<i>Réservoir de Marchaux</i>	<i>Réservoir de Marotte</i>
<i>Situation</i>	500 mètres à l'Est / Sud-Est du village	500 mètres au Sud-Est du village
<i>Altitude</i>	300 m	335 m
<i>Origine des eaux</i>	Station de pompage de Vouchy. Syndicat des Eaux de Moncey.	Sources de Marotte
<i>Type d'alimentation</i>	Refolement.	Gravitaire
<i>Volume</i>	160 m ³ , dont 120 de réserve incendie.	120 m ³ , répartis en deux compartiments de 60 m ³ chacun
<i>Compte de production</i>	Oui (Ø 80)	Non
<i>Remarques</i>	Compteur renouvelé (2003)	-



Bilan de l'étude pour le renouvellement de la ressource en eau du Syndicat Intercommunal d'adduction en eau potable de la région de Moncey – Résumé du Projet

1 – Présentation du syndicat

Le Syndicat Intercommunale d'Adduction en eau potable de la région de Moncey a été créé pour assurer la gestion de l'alimentation en eau potable de 7 communes.

Sa compétence est limitée à la production de l'eau potable ; les communes restant compétentes pour la distribution aux usagers. Le syndicat est rémunéré pour la fourniture d'eau en gros, les volumes étant comptabilisés à l'entrée de chaque commune. Les chiffres clés du syndicat sont résumés ci-dessous.

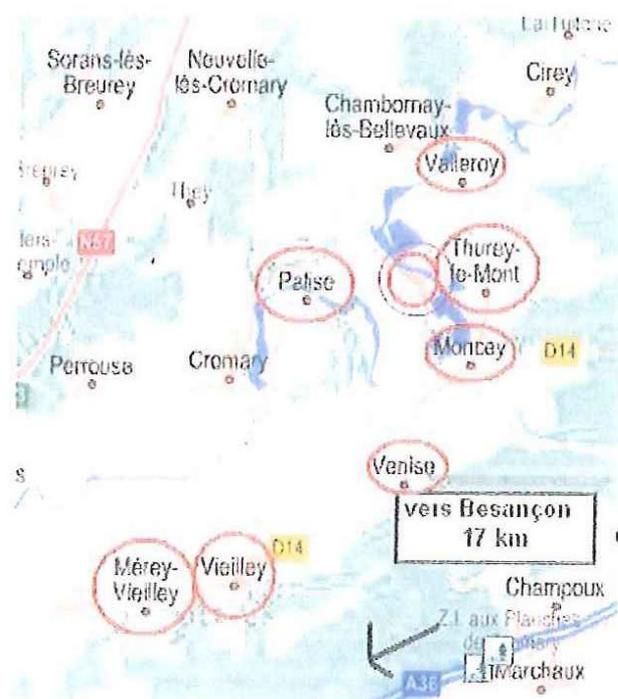
Figure 1 : Chiffre clés du syndicat



Source : rapport du délégataire 2008

Les 7 communes listées ci-dessous sont les 7 uniques abonnés du syndicat. Les ouvrages sont exploités par Véolia Eau à travers un contrat d'affermage. Les communes du syndicat sont situées à une vingtaine de kilomètres au nord est de Besançon

Figure 2 : Localisation des communes du Syndicat



Limitrophe avec le département de Haute-Saône, le syndicat est traversé d'Est en Ouest par la route départementale 14 et du Nord au Sud par la route départementale 5. Les communes limitrophes sont :

- Chambornay-lès-Bellevaux au Nord,
- Venise au Sud ;
- Cromary à l'Ouest.

L'ognon traverse le syndicat dans la direction NE – SO, et 5 des communes sont implantées en bordure de rivière.

Les principales caractéristiques des communes du syndicat sont présentées ci-dessous.

❖ Superficie

La superficie totale des 7 communes s'étend sur 3 215 ha, soit 32.15 km².

❖ Population

Les 7 communes du syndicat comptaient au total 1 749 habitants au dernier recensement de 2006 avec une densité moyenne de 42 habitants au km² sur une superficie de 32 km². D'après les données INSEE, l'évolution de la population sur les communes est la suivante :

Tableau 1 : Evolution démographique de la commune

Année	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Moncey	204	233	217	349	363	379	459
Thurey	49	56	64	94	100	106	112
Valleroy	28	36	31	55	75	72	99
Palise	32	40	39	61	67	101	111
Vieilley	241	246	372	432	525	587	715
Mérey-Vieilley	49	50	50	71	81	100	103
Aulx-les-Cromary	73	75	89	113	138	138	150
Total	676	736	862	1175	1349	1483	1749

	Superficie		Densité	
Moncey	5	km ²	75	hab./km ²
Thurey	4,83	km ²	21	hab./km ²
Valleroy	3,05	km ²	23	hab./km ²
Palise	2,09	km ²	48	hab./km ²

Vieilley	9,43	km ²	62	hab./km ²
Mérey-Vieilley	3,42	km ²	29	hab./km ²
Aulx-les-Cromary	4,33	km ²	34,64	hab./km ²
Total	32,15	Moyenne	42	hab./km²

La population des communes est en constante augmentation depuis 1962, avec notamment une très forte courbe de croissance pour les communes de Moncey et Vieilley.

❖ Géologie – Relief

La zone d'étude est située au niveau d'un des méandres de l'Ognon, lequel circule au cœur d'une large vallée se développant à une altitude comprise entre 210 et 255 m. Ces secteur est dominé au sud-est par les premiers contreforts du relief correspondant

Les communes d'Aulx-les-Cromary et de Moncey reposent en partie sur les formations alluvionnaires de l'ognon et sur les calcaires du jurassique supérieur.

Le secteur est marqué par la présence de 2 failles masquées par les formations alluvionnaires déposées par l'ognon :

- faille principale, direction NNE-SSW ;
- faille secondaire, direction N-S.

Le pendage des couches est généralement SS-O. Les formations sous-jacentes sont constituées de calcaires marneux gris-blanc. Ainsi, des couches superficielles aux plus profondes, l'organisation géologique de la zone d'étude est probablement la suivante :

- Alluvions de l'Ognon,
- Calcaires marneux ;
- Calcaires marbrés.

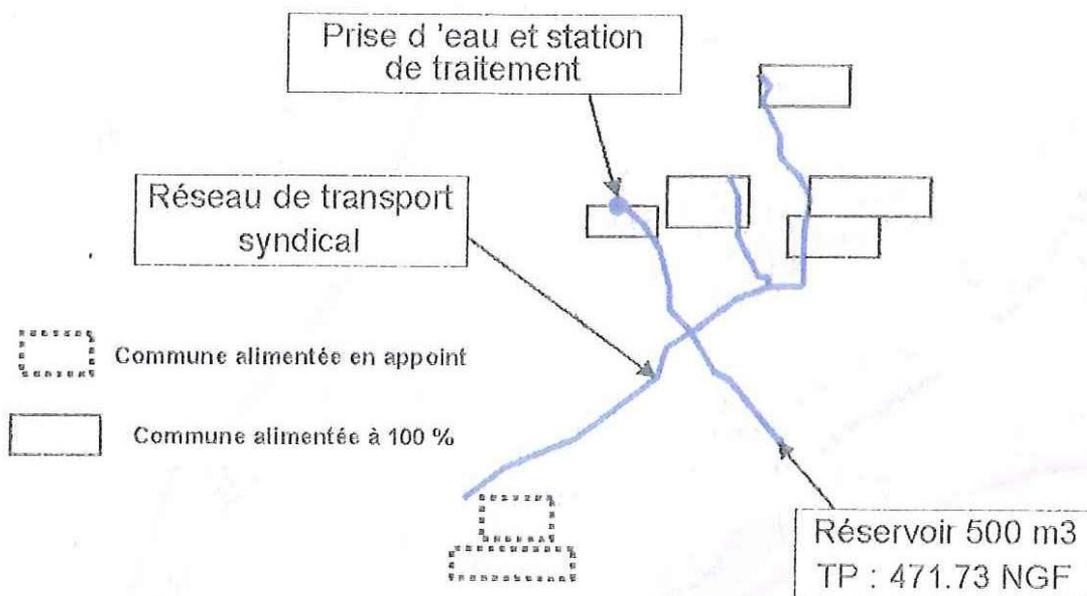
❖ Contexte hydrologique et hydrogéologique

Les alluvions de l'Ognon constituent sur la zone d'étude la première formation renfermant une nappe d'eau exploitable pour l'alimentation en eau potable. La coupe lithologique du forage d'essai dit du 'camping' montre qu'elle est constituée par des sables moyens ocre rouges et des petits graviers se développant en moyenne sur une épaisseur comprise entre 6 et 7 m. Ces alluvions permettent le développement d'une nappe de faible amplitude mais qui permet de satisfaire des débits de l'ordre de 20 à 40 m³/h.

❖ Eau potable :

Le syndicat gère la production en eau de la ressource, actuellement située au niveau de la commune de Palise, au point de mise en distribution des communes. Les communes restent compétentes pour la distribution aux usagers. La Figure 3 représente le réseau de distribution géré par le syndicat. Le syndicat est rémunéré pour la fourniture d'eau en gros, les volumes étant comptabilisés à l'entrée de chaque commune.

Figure 3 : Schématisation du réseau d'eau géré par le syndicat



Le réseau du syndicat comprend :

- Une prise d'eau dans la nappe superficielle de l'Ognon ;
- Une unité de traitement sur filtre à sable ;
- Un Réservoir de tête d'un volume de 500 m³ (autonomie \approx 1 jour à capacité future)

NB : Actuellement le volume prélevé tourne autour de 200 m³/jour.

- Un réseau de distribution :
 - 15 km
 - 10 branchements
 - Rendement du réseau : 99 % (valeur issue du rapport 2008 du délégataire, mais qui semble peu probable).

2 – Contexte de l'étude

En raison de problèmes récurrents de qualité d'eau sur son captage actuel, le Syndicat des Eaux de Moncey (25) a lancé un projet de recherche d'une nouvelle ressource en eau susceptible de satisfaire les besoins des communes adhérentes. Plusieurs options ont alors été envisagées :

- Raccordement au Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon-le-Duc (SIAC) ;
- Raccordement au Syndicat des Eaux de Marchaux-Braillans ;
- Utilisation d'une nouvelle ressource à Moncey.

Les 2 premières options n'ont pas été retenues en raison des coûts élevés qu'elles impliquaient. En vue de la faisabilité de la troisième possibilité, une campagne de recherche a été entamée en 2005. Elle a abouti en 2006 à la réalisation de 2 forages de reconnaissance par l'entreprise Hydroforage à proximité du camping de Moncey, au niveau d'un méandre de l'Ognon.

L'entreprise Veolia, exploitant, a réalisé des études de pompage au cours du mois de juillet 2006 amenant à la conclusion que seul un des deux forages était susceptible de subvenir aux besoins du syndicat. Suite à une étude financière menée en 2009 par la DDEA du Doubs, le syndicat a mandaté la société Sciences Environnement pour réaliser une étude hydrogéologique complémentaire à

l'automne 2006. Les essais de pompages et analyses ont permis de conclure au potentiel satisfaisant du forage situé sur la parcelle ZA 51 vers le camping.

Un programme de travaux a donc été proposé par le syndicat afin d'utiliser ce puits comme nouvelle ressource du syndicat. Notre société, VERDI Ingénierie Franche-Comté, a été mandatée pour réaliser la maîtrise d'œuvre de ce projet. Les phases AVP et PRO ont été réalisées et ont permis de retenir une proposition technique. Le rapport PRO, présenté le 17 novembre 2012. Ces travaux sont entrepris avec le souci d'améliorer le fonctionnement des ouvrages existants et de pérenniser l'alimentation en eau potable.

L'objectif du renouvellement des infrastructures est d'assurer un approvisionnement à toutes les communes du syndicat avec une eau de qualité et en quantité suffisante. La capacité actuelle va être amenée à augmenter en fonction des perspectives d'évolution des communes. Le projet concerne l'ensemble des communes du Syndicat :

- Moncey (25)
- Thurey (25)
- Valleroy (25)
- Palise (25)
- Vieilley (25)
- Mérey-Vieilley (25)
- Aulx-les-Cromary (70)

Le nombre d'habitants actuellement alimentés par le syndicat est de 1 749. A l'horizon 2040, la population à alimenter sera de 2 435. La production moyenne sera alors de 384 m³/j, et la production de pointe de 500 m³/j. Suite à la réalisation des phases d'avant-projet et de projet, les travaux sont regroupés en 2 catégories :

- La création de la nouvelle ressource (forage et station de pompage)
- La création de la canalisation d'alimentation de la nouvelle ressource et raccordement sur le réservoir de Venise.

Les travaux prévus permettront d'assurer une alimentation en eau aux 7 communes citées ci-dessus en quantité suffisante et en qualité satisfaisante.

[3 – Description de travaux](#)

[3.1 – Introduction](#)

Les travaux comprennent :

- la création d'un forage de 311 mm de diamètre ;
- la réalisation des essais de pompage sur les 2 forages (existant et nouveau) ;
- l'équipement des 2 forages avec des pompes immergées de 23 m³/h ;
- la création d'un local technique avec mise en place des équipements hydrauliques (ballon anti-bélier, débitmètre, robinetterie...) et électriques nécessaires au fonctionnement de la station de pompage ;
- la mise en place d'une unité de désinfection au chlore gazeux ;
- La fourniture et pose de 3 km de canalisation fonte DN 100 mm ;
- la pose d'un câble de communication entre le réservoir et le site de la future station de pompage.

3.2 – Prise d'eau

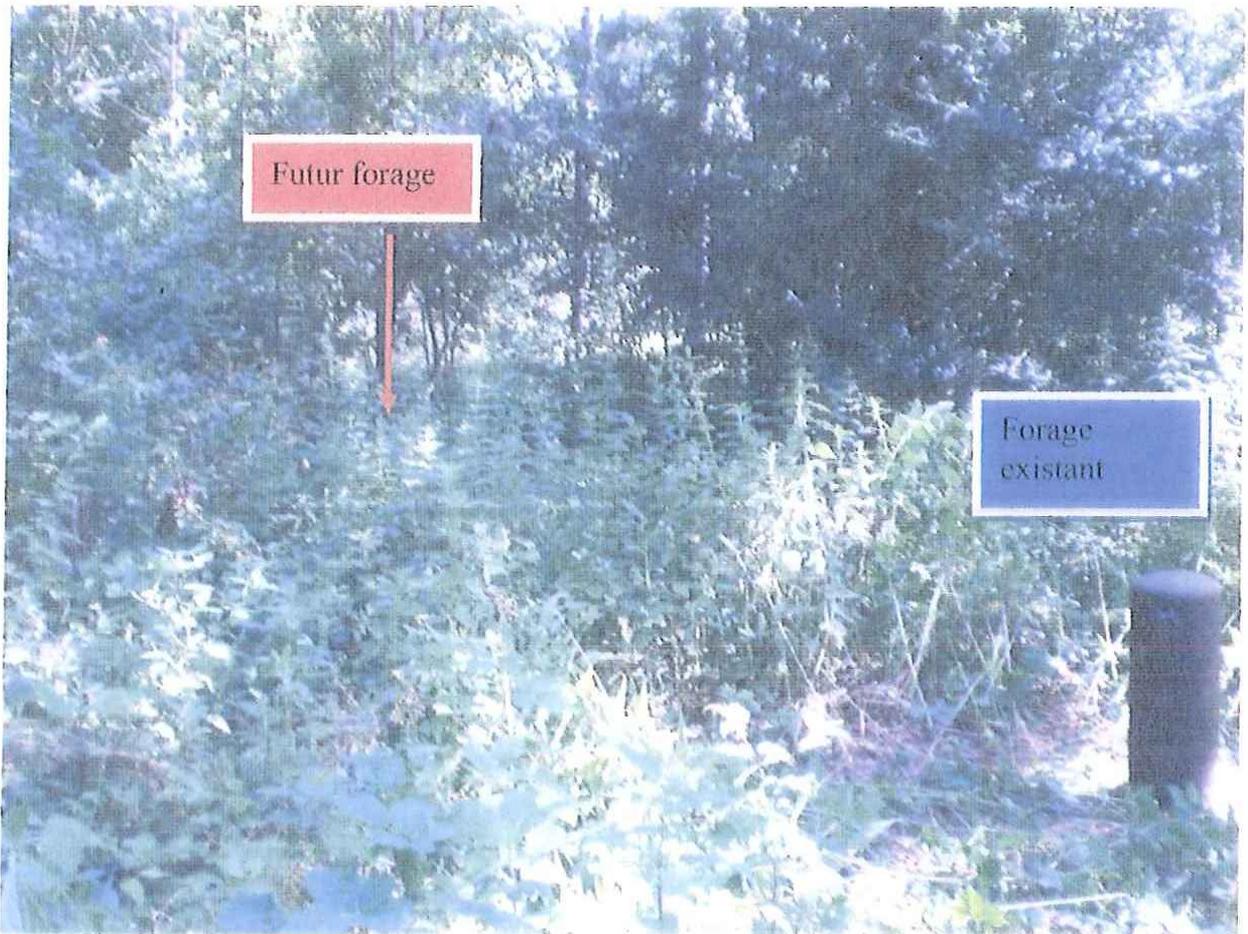
Les travaux de prise d'eau comprennent la réutilisation d'un forage existant et la création d'un nouveau forage dans la nappe alluviale de l'Ognon, avec une prise d'eau à environ –10 m de profondeur. Chaque forage sera équipé d'une pompe immergée. Les équipements de la station de pompage seront implantés dans un local technique construit sur une plateforme en bordure de route. Le système de désinfection de l'eau sera également installé dans le local.

- Débit journalier estimé pour la consommation future du syndicat : 500 m³/j, valeur validée par le syndicat.
- Débit nominal : 23 m³/h
- HMT : environ 250 m
- Dimensions forage : DN 298 mm, acier ou PVC
- Dimensions du bâtiment : (L * l * h) : 4 m * 3.60 m * 2.80 m
- Désinfection par injection de chlore gazeux.

Figure 4 : Localisation des installations de la prise d'eau



Figure 5 : Emplacement des forages



3.3 – Canalisation

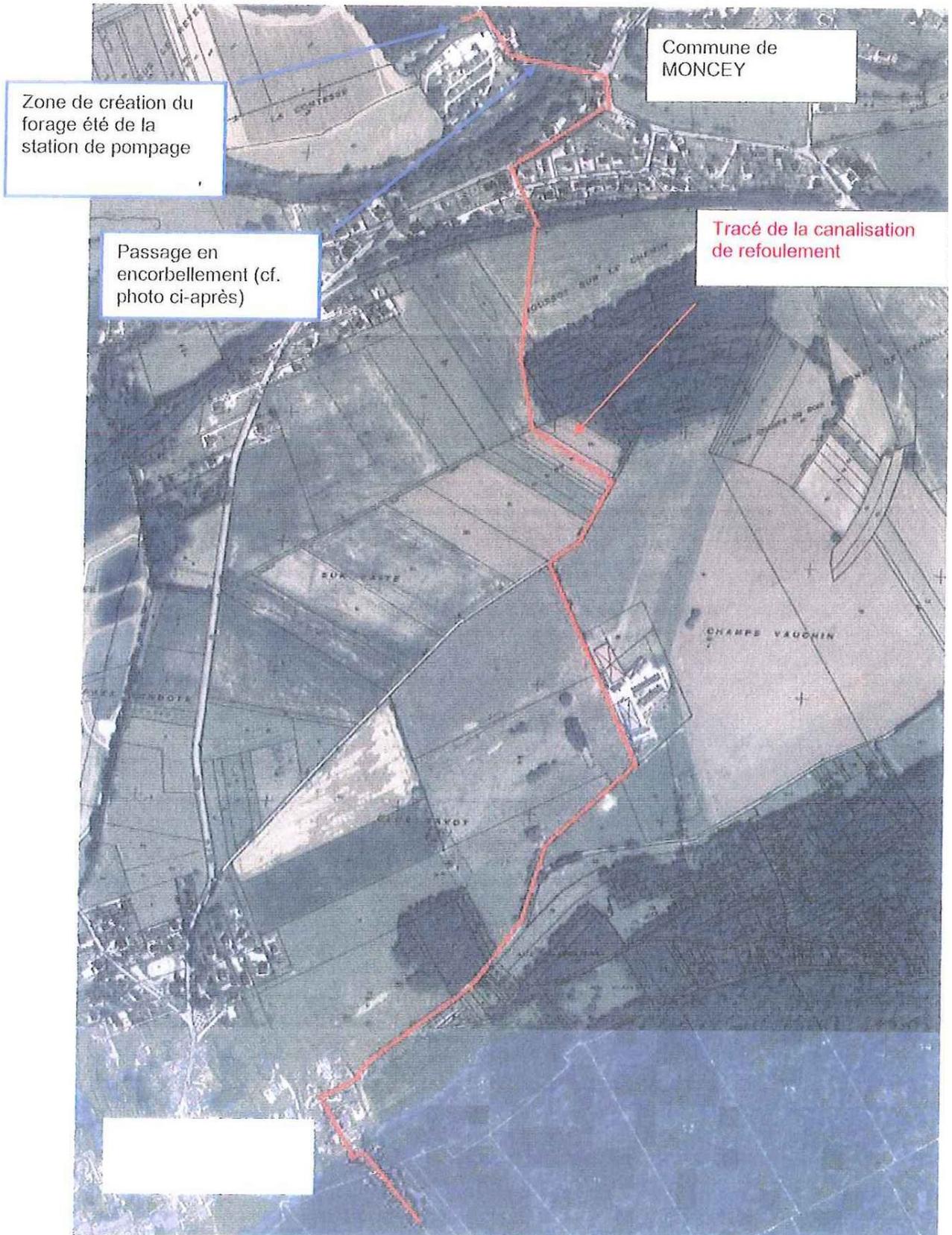
Canalisation refoulement captage – Réservoir de tête :

- ✓ Longueur \approx 3 km
- ✓ DN 100 mm
- ✓ Fonte

Le tracé de la canalisation est représenté sur la figure de la page suivante. La conduite passera sur les éléments suivants :

- Lieu dit « Aux Juglots » entre les forages et le local technique ;
- Accotement de la RD 5 ;
- Traversée en encorbellement du Pont de Moncey ;
- Sous la RD10 du pont de Moncey à la place de la Gare ;
- Sous champs ;
- Sur chemin rural ;
- Accotement du chemin des vignes ;
- Impasse des Cerisiers ;
- Sous la ligne EDF jusqu'au réservoir.

Figure 6 : Localisation de la zone de travaux



NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE VIEILLEY

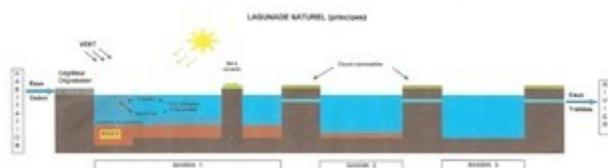
La commune a réalisé un diagnostic et un schéma directeur d'assainissement en 2002.

Un lagunage a été créé en 2003. **Il a été conçu pour 900 équivalents** habitants et constitué de 3 bassins étanches successifs situés le long du chemin vert à 400 m des habitations et 900 m de la rivière.

Il se présente sous la forme de bassins successifs installés en série dans lesquels les eaux usées décantent naturellement et s'épure progressivement sous l'action combinée des algues unicellulaires et des bactéries naturellement présentes dans le milieu.

Grâce au rayonnement lumineux permettant la photosynthèse, les algues produisent de l'oxygène qui permet la respiration et le développement des colonies bactériennes. Les bactéries – ainsi que certains champignons microscopiques – dégradent la matière organique en rejetant du gaz carbonique, des phosphates et des nitrates. Ces éléments ainsi que les sels minéraux sont utilisés par les algues pour se multiplier et produire de l'oxygène... L'avantage de ce système est la rapidité de la mise en route du processus.

Principes :



Organisation :

Le premier bassin (5400 m², 1,20m de profondeur) naturellement étanche grâce à une couche d'argile permet la décantation de la charge polluante carbonée : les boues. Un îlot à canards est aménagé, moyen naturel efficace pour prévenir le développement de lentilles d'eau.

Le second bassin (2250 m², 1,10m de profondeur), étanchéifié par apport de 25 tonnes de bentonite malaxée à la terre présente et compactée, permet l'abattement de l'azote et du phosphore.

Le troisième bassin (2250 m², 1,10m de profondeur) également étanchéifié par apport de bentonite affine le traitement et fiabilise le système en cas de dysfonctionnement d'un bassin en amont ou lors d'une opération d'entretien.

Entretien :

Une surveillance hebdomadaire pour contrôler l'obstruction des ouvrages de communication, le développement de lentilles d'eau, l'absence de flottants, la couleur de l'eau, l'absence d'odeurs, l'état des digues. Le fauchage des digues et des berges en saison de pousse des végétaux.

Le curage partiel du cône de sédimentation (entrée du premier bassin) : 2 à 4 / an par pompage liquide.

Le curage des bassins (important pour la performance du système) : tous les 5 ou 10 ans, lorsque le volume des boues atteint 30% du volume.

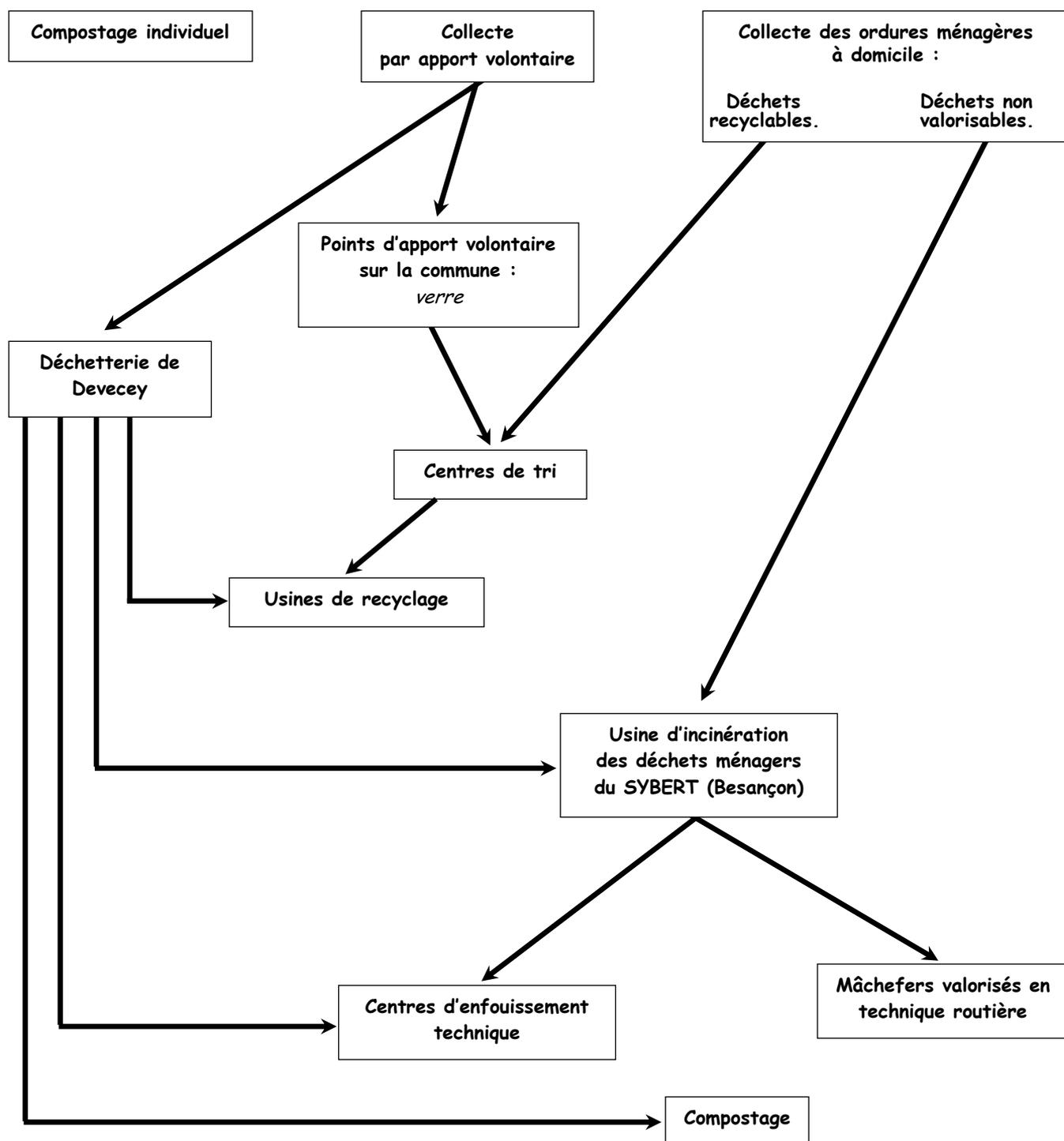
La faune :

Le lagunage naturel est un écosystème humide protégé très apprécié de certains oiseaux. Ainsi il est possible d'y apercevoir des oies d'Egypte, des canards colverts, des hérons ... et l'an dernier, un couple de cygne a mis au monde sur l'îlot une nichée d'environ 7 petits ! A Venise, des poissons prolifèrent dans le dernier bassin !

Un zonage d'assainissement a été soumis à enquête publique en janvier 2003. Ce zonage a été réétudié dans le cadre du Plu et un projet de nouveau zonage est annexé au PLU. Dès sa validation après enquête publique conjointe à celle du PLU, le nouveau zonage remplacera celui de 2003.

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LA COMMUNE DE VIEILLEY

Schéma du système d'élimination des déchets



Collecte des ordures ménagères à domicile : déchets recyclables et non recyclables.

Les emballages métalliques



Les briques alimentaires



Les flaconnages entretiens



Les flaconnages divers



Les flaconnages hygiènes



Les flaconnages alimentaires



Les cartonnets et les cartons



Les journaux et magazines



Tous ces emballages et autres déchets recyclables sont bien à vider dans leur contenu et à déposer **EN VRAC** dans votre bac bleu

Verres



Les indésirables à mettre dans votre poubelle traditionnelle



Filières de valorisation des déchets acceptés en déchetterie.

	Type de valorisation	Filières	Prestataire	Devenir
	Stockage	Enfouissement à Brevans (39)	BIPE	
	Traitement spécial puis Valorisation matière et Valorisation énergétique	Unité de traitement spécial et de séparation des matières à Beaufort (39)	TRIADIS	Nouvelles matières et énergie
	Valorisation matière	Unité de broyage à Lure (70)	ISOROY	Panneaux agglomérés
	Valorisation matière	Tri et stockage	Association TRI ou Emmaüs	
	Traitement spécial puis Valorisation matière et Valorisation énergétique	Unité de traitement spécial et de séparation des matières à Beaufort (39) et de valorisation énergétique de Salaise (38)	TRIADIS	Nouvelles matières et énergie
	Valorisation matière	Unité de compostage de Roche-les-Beaupré ou co-compostage	COMPO-FRANCE ou agriculteurs	Amendement organique
	Traitement spécial puis Valorisation matière et Valorisation énergétique	Unité de dépollution puis démontage et broyage à Conliège (39)	JURATRI	Nouvelles matières et énergie
	Stockage	Centre de stockage pour déchets inertes de Saint-Vit (25)	SACER	Stockage pour comblement d'une ancienne carrière
	Traitement spécial puis Valorisation matière et Valorisation énergétique	Unité de dépollution puis démontage et broyage à Conliège (39)	JURATRI	Nouvelles matières et énergie
	Valorisation énergétique	Unité de purification et valorisation énergétique à Beaufort (39)	TRIADIS	Energie (chaleur)
	Traitement spécial puis Valorisation énergétique	Unité de purification et valorisation énergétique à Beaufort (39)	TRIADIS	Nouvelle matière et énergie

	Type de valorisation	Filières	Prestataire	Devenir
	Valorisation matière et énergétique	Unité de broyage et de séparation	Recylum	Nouvelle matière et énergie
	Valorisation matière	Unité de broyage, épuration à François puis fonderie	Derichebourg	Nouveaux objets métalliques
	Valorisation matière	Pulpage, malaxage, pressage à la papeterie de Novillars (25)	Papeterie du Doubs	Papiers, Cartons
	Traitement spécial puis Valorisation matière et Valorisation énergétique	Unité de dépollution puis démontage et broyage à Conliège (39)	JURATRI	Nouvelles matières et énergie
	Traitement spécial puis Valorisation matière et Valorisation énergétique	Unité de traitement spécial et de séparation des matières à Beaufort (39)	TRIADIS	Nouvelles matières et énergie
	Valorisation matière	Tri et Broyage à Velesmes-Essarts (25)	Atlantide environnement	Nouvelles matières
	Valorisation énergétique	Unité de broyage - granulation de Brazey en Plaine (21)	CFRC	Combustible pour cimenterie
	Réemploi	Tri, nettoyage, réparation par des associations à Quingey (25) ou Besançon (25)	TRI & EMMAUS	Réemploi
	Valorisation matière	Unité de regroupement (39)	Plate-forme textile franc-comtoise	Réemploi ou chiffons, rembourrage
	Stockage	Centre de stockage pour déchets non dangereux de Fontaine-les-Clerval (25)	SITA	Stockage
	Valorisation matière	Unité de broyage puis fonderie à Champfongueil (71)	SOLOVER	Verre

Solutions pour les déchets refusés en déchetterie

Produit	Solution
<i>Ordures ménagères</i>	Poubelle grise ou noire avec les déchets résiduels
<i>Textiles (en mauvais état)</i>	Conteneurs sur la voie publique
<i>Verre d'emballage</i>	Conteneurs sur la voie publique
<i>Sacs opaques fermés</i>	Poubelle grise ou noire avec les déchets résiduels
<i>Corps métalliques creux fermés tels que bouteilles de gaz, extincteurs...</i>	À rapporter au point de vente
<i>Médicaments</i>	À rapporter en pharmacie
<i>Déchets de soins</i>	À rapporter en pharmacie
<i>Cadavres d'animaux</i>	Équarrissage
<i>Produits radioactifs (y compris les cadrans de montres ou les pointes de paratonnerre) et produits contaminés</i>	Service départemental d'incendie et de secours
<i>Amiante liée</i>	Dépôt possible sur rendez-vous à la déchetterie de PIREY, Téléphoner au SYBERT (03 81 21 15 60).